



DATE DE PUBLICATION : 2 septembre 2020

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de signature

Vu la délégation de signature reçue du premier sous-gouverneur par M. Hervé GONSARD, le 1^{er} septembre 2020 ;

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane MARTINAT, directeur du Recrutement et des Carrières et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Vincent TEURCQ, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction du Recrutement et des Carrières à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Stéphane MARTINAT et M. Vincent TEURCQ peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction du Recrutement et des Carrières.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2020

Hervé GONSARD